

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-33

LE VENDREDI 27 JUIN DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :	
en exercice :	13
présents :	10
votants :	11
quorum :	7

PROCURATION :

M Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M David LE GLANIC

ABSENT :

M Romuald SEITE

DONATION PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE

Par délibération 2024-61 du 21 novembre 2024, le conseil municipal a accepté la donation au profit de la commune de plusieurs parcelles par les propriétaires, Monsieur Serge SALVADOR et Madame Marie-Louise CHANCEL.

Le détail de ces parcelles n'avait alors pas été cité, il convient donc de le faire. Pour mémoire, ces parcelles sont situées sur le territoire de la commune en zone naturelle.

Les parcelles sont disséminées sur la totalité de la commune et représentent 76 ares et 74 centiares.

Les parcelles concernées et appartenant en propre à Monsieur Serge SALVADOR sont les suivantes :

- A 188 – Les rivières pour 2 a 12 ca
- B 913 – Les Nourrées pour 2 a 70 ca
- C 279 – Les Emiards pour 5 a 75 ca
- C 468 – Les Bas Emiards pour 2 a 30 ca
- C 470 – Les Bas Emiards pour 5 a 70 ca
- C 551 – Les Morgnis pour 4 a 15 ca
- C 575 – Les Morgnis pour 2 a 67 ca
- C 849 – Les Cailloix pour 8 a 50 ca

Les parcelles concernées et appartenant en propre à Madame Marie-Louise CHANCEL sont les suivantes :

- B 669 – Les Friches à l'eau pour 4 a 90 ca
- B 671 – Les Friches à l'eau pour 23 a 00 ca
- B 672 – Les Friches à l'eau pour 10 a 20 ca
- C 181 – Les basses plantes Bocherons pour 4 a 75 ca

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Les frais dits notariés devraient s'élever à environ 1 000 € compte tenu de la faible valeur de ces parcelles.

Madame le Maire propose de confirmer l'acceptation du don ainsi qu'il en a été conclu dans la délibération 2024-61 du 21 novembre 2024, les propriétaires en ayant déjà été informés et de poursuivre la procédure officiellement en cours auprès de l'étude notariée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité

- Confirme accepter la donation de ces parcelles,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à ce dossier
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la commune.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 04/07/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 04/07/2025
Publié le : 04/07/2025
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com